

<b>Politique :</b>	<i>Dénomination des infrastructures</i>	<b>Numéro :</b>	<i>P – 9.005</i>
<b>Catégorie :</b>	<i>Sites, bâtiments, approvisionnement et transport</i>	<b>Page :</b>	<i>1</i>
<b>Approuvée :</b>	<i>le 20 novembre 2006</i>	<b>Modifiée :</b>	<i>le 20 novembre 2017</i>

## Préambule

Le Conseil scolaire catholique Providence reconnaît que les écoles et les bureaux administratifs doivent se doter d'une désignation qui respecte son caractère catholique et francophone. Il reconnaît également l'importance de la participation de divers intervenants, notamment les élèves, les parents et le personnel au processus de consultation en vue de nommer une installation scolaire, qui pourrait comprendre également une composante majeure d'une école telle qu'une bibliothèque, une garderie ou un gymnase.

### 1. Énoncé

- 1.1 **Attendu que** le Conseil scolaire catholique Providence reconnaît l'importance de fournir des locaux qui favorisent le développement spirituel, moral, culturel, intellectuel, social et physique de chaque élève;
- 1.2 **Attendu que** le Conseil scolaire encourage un esprit de coopération et de communication avec la communauté;
- 1.3 **Attendu que** le Conseil scolaire doit démontrer le besoin de pourvoir des locaux qui favorisent un enseignement catholique de langue française de haute qualité à l'intérieur des ressources dont il dispose;
- 1.4 **Attendu que** le Conseil scolaire tient à ce que le nom des infrastructures soit conforme à sa mission et sa vision et compatible avec ses droits linguistiques et constitutionnels;

#### Il est décidé que :

- a) le Conseil scolaire sera seul autorisé à attribuer un nom ou un nouveau nom aux infrastructures lui appartenant, notamment les bâtiments, terrains d'athlétisme, stades, gymnases, bibliothèques, terrains, pistes et salles polyvalentes;
- b) que l'administration élaborera une procédure administrative relative à la présente politique.

***Dans ce document, ainsi que dans toutes les politiques du Conseil, un genre inclut l'autre, tout comme le singulier englobe le pluriel lorsque le contexte l'exige.***

*Renvoi : PA – 9.005 – Dénomination des infrastructures*